

PRIORITE P - 1 remis au telex à 13 heures

Note BIO COM (76) 412 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du GPP et à MM. les directeurs généraux DG I et X et
M. Christensen DG VIII

REUNION DE LA COMMISSION DU 1er DECEMBRE 1976

Le Président Ortoli et le vice-président Haferkamp ont fait rapport à la Commission au sujet des travaux du Conseil européen de La Haye.

1. - En ce qui concerne l'Union économique et monétaire, il faut souligner que le Conseil européen a publié à l'issue de ses travaux la communication présentée par la Commission au Conseil qui constituait au départ la base de discussion.

Il faut remarquer que les travaux du Conseil européen ont donné lieu à un débat très approfondi dans ce domaine, même si aucune conclusion spectaculaire ne s'est dégagée.

2. - En ce qui concerne la Conférence Nord-Sud, le Président a souligné que la mise en place de structures de dialogue entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement ainsi qu'avec les pays producteurs de pétrole, répondait à une exigence fondamentale pour la Communauté, première puissance commerciale mondiale, riche en technologies, mais relativement pauvre en matières premières, exigence mise en évidence à l'occasion de la crise pétrolière; c'est dire que le dialogue Nord-Sud s'inscrit, pour la Communauté, dans une perspective beaucoup plus large que celle qui viserait à résoudre entre partenaires un grave problème conjoncturel.

Même si des progrès concrets n'ont pas été réalisés à la réunion de La Haye, le Conseil européen a néanmoins marqué très nettement sa disponibilité vis-à-vis des pays en voie de développement et des pays producteurs de pétrole.

3. - Suite à la déclaration du Conseil européen sur les relations entre la Communauté et le Japon, voici quelques réactions officielles de la part des services de la Commission.

En effet, nos services ont l'impression, à la suite des contacts avec les autorités japonaises, que la déclaration de La Haye a reçu un accueil positif de leur part. La situation actuelle est donc considérée comme une base favorable pour la poursuite des pourparlers entre la Communauté et le Japon sur le problème du déficit des échanges commerciaux.

A cet effet, on s'attend à ce que M. Gundelach rencontre l'Ambassadeur du Japon après son retour de Yougoslavie. En attendant, aucun commentaire particulier ne sera fait sur les différentes mesures concrètes annoncées par les autorités japonaises (et dont un résumé est à la disposition des journalistes).

4. - En ce qui concerne le rapport de M. Tindemans, la Commission considère que la résolution adoptée confirme la priorité qu'il faut accorder au "renforcement des politiques intérieures" de la Communauté et la primauté du cadre institutionnel; cette primauté n'enlève rien à l'importance fondamentale de la coopération politique intergouvernementale qui doit renforcer et faciliter les progrès communautaires, mais ne peut se substituer au cadre institutionnel communautaire.

Si vous êtes interrogés par les journalistes au sujet d'un "rapport de la Commission au prochain Conseil européen en ce qui concerne l'amélioration du fonctionnement de la Commission", je vous prie de rappeler que la Commission considère qu'il s'agit en l'occurrence d'une de ses prérogatives exclusives, mais qu'elle s'est déclarée disposée à faire part de ses intentions au prochain Conseil européen.

II. - Intérim des affaires sociales

Après le départ du vice-président Hillery, responsable pour les affaires sociales, c'est M. Raymond VOUEL qui assurera, jusqu'à la fin du mandat de la Commission l'intérim de ce secteur. En cette qualité, M. Vouël participera notamment pour la Commission au Conseil des affaires sociales du 9 décembre prochain.

III. - Réunion des ministres de l'éducation

M. Brunner s'est déclaré satisfait des résultats de la réunion des ministres de l'éducation. Compte tenu des compétences limitées de la Communauté en la matière, il estime que cette réunion a réalisé des progrès :

En plus du programme d'action 1975 axé sur l'éducation des enfants des travailleurs migrants et la liberté de circulation des enseignants et étudiants, la Communauté dispose maintenant d'un programme d'action pour faciliter aux jeunes le passage de l'école à la vie professionnelle. Ce programme présente toute une stratégie visant à prévenir, déjà durant la période de scolarité le chômage des jeunes.

La Communauté prévoit à ce sujet un engagement de 11,4 MUC d'ici fin 1980. M. Brunner a souligné que l'activité de la Communauté en matière d'éducation s'est fortement accélérée au cours des deux dernières années et qu'elle commence maintenant à se manifester par des actions concrètes.

IV. - Aide alimentaire d'urgence pour le Liban et aide exceptionnelle à la Turquie

La Commission a adopté deux propositions au Conseil : l'une pour une aide alimentaire d'urgence en faveur du Liban, l'autre pour une aide exceptionnelle en faveur des populations turques victimes du récent séisme. La Commission escompte que le Conseil pourra se prononcer dans les tout prochains jours, en sorte que le concours de la Communauté puisse être immédiatement fourni à ces deux pays amis et associés. (voir IP (76) 254 et 255).

V. - Pêche

La Commission a approuvé une proposition établissant un régime intérimaire pour la pêche pendant l'année 1977. Il s'agit de prendre les premières mesures de conservation des stocks de pêche dans les zones qui vont passer à partir du 1er janvier 1977, sur la juridiction des Etats membres (zone 200 milles à partir des côtes) et de répartir les possibilités de capture entre les différents Etats membres et de préciser le régime applicable aux pêcheurs des pays tiers. Les discussions se poursuivent par ailleurs dans le Conseil sur la proposition globale d'organisation de la pêche que la Commission a soumise au début du mois d'octobre.

Cette proposition est en cours de transmission au Conseil, aujourd'hui même, il n'est donc pas possible d'en communiquer les détails.

VI. - Alcool

La Commission a approuvé une proposition visant à créer une organisation du marché de l'alcool d'origine agricole. Une première proposition avait été soumise par la Commission en 1972 dans le cadre de la Communauté à "Six", qu'il a fallu revoir complètement en raison des caractéristiques très différentes de la production d'alcool dans les trois nouveaux Etats membres. La proposition modifiée que la Commission vient d'approuver a un champ d'application plus étroit. La réglementation a été simplifiée, la modernisation de l'appareil de production est davantage stimulée dans le souci de limiter le plus possible le risque des surplus. (voir P- 91).

VII. - Programme prévisionnel acier - 1er trimestre 1977. (Com(76)855)

La Commission a approuvé le programme prévisionnel acier pour le 1er trimestre de 1977.

une légère diminution de la production d'acier brut par rapport au 1er trimestre de 1976. Par ailleurs, le niveau des nouvelles commandes de produits laminés est très faible, en dessous du niveau le plus bas en 1975.

Les chiffres principaux de ce programme sont :

consommation intérieure	29,65 mio T. (contre 30,69 au 1er trimestre 1976)
production	32,15 mio T. (contre 32,82 au 1er trimestre 1976)
exportations	5,7 mio T. (contre 4,38 au 1er trimestre 1976)
importations	2,8 mio T. (contre 2,8 au 1er trimestre 1976)

Ces prévisions vont être soumises au Comité consultatif CECA.

VIII. - Implantations de centrales électriques (Com(76) 576 final)

La Commission a adopté en première lecture une communication au Conseil relative aux actions communautaires en matière d'implantation de centrales électriques.

Pour assurer la couverture des besoins en énergie électrique dans tous les pays de la Communauté, il faut notamment résoudre le problème du choix des sites pour l'implantation de nouvelles centrales.

Ce choix est déterminé par un nombre croissant de paramètres économiques, techniques, de protection de l'environnement et d'aménagement du territoire. Il concerne 135 sites à aménager d'ici l'an 2000.

La Commission est particulièrement préoccupée par les problèmes posés par l'implantation de centrales dans les régions frontalières et recherche une solution spécifique.

Il est nécessaire que les Etats membres se concertent de manière régulière, notamment au sujet des régions frontalières, et la Commission propose de créer au niveau de la Communauté un organe de concertation.

De plus, la Commission propose de mettre en oeuvre une procédure de déclaration par les Etats membres des effets de tout projet d'implantation de centrales frontalières, classiques et nucléaires, susceptibles d'affecter le territoire d'un autre Etat membre.

Le document doit encore subir un certain nombre de modifications avant de pouvoir être transmis et faire l'objet d'informations plus détaillées.

Amitiés

B. OLIVI

